

# LA SITUATION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS SUD MÉDITERRANÉENS ET LES PERSPECTIVES DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN

NEILA AKRIMI

## Introduction

Mer des paradoxes, c'est ainsi que la méditerranée est toujours conçue essentiellement pour les différences de développements socio-économiques de ses deux rives. La Méditerranée paraît de la sorte plus dissocier que réunir ces deux régions. Cette dissociation du fait que les deux rives contribuent à des dynamiques distinctes trouve une grande application en matière alimentaire. Les pays du Sud méditerranéen (PSM) demeurent, malgré une grande variété de situations, marqués par un climat, une faible disponibilité en terres par travailleur et un niveau de développement relativement faible. Ces limitations en ressources naturelles expliquent, pour une part, la faiblesse des résultats de l'agriculture et la dépendance alimentaire de la rive Nord qui n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années.

Cependant, la comparaison des résultats obtenus par des pays méditerranéens voisins et similaires permet de penser qu'il n'y a pas de fatalité écologique et que le rôle des facteurs socio-économiques, politiques et géopolitiques est tout aussi important. Dans le contexte d'insuffisance de l'offre agricole de beaucoup de pays et d'instabilité des marchés mondiaux, l'on est en droit de s'interroger si ces pays étaient en mesure de nourrir leurs populations? Quelles politiques agricoles et alimentaires faut-il mettre en place compte tenu des nombreuses contraintes techniques, économiques et surtout humaines? Quelles en seraient les interactions avec les politiques européennes dans le contexte du processus de Barcelone, lancé en 1995 et mettant en place une nouvelle phase des relations entre les deux rives de la méditerranée? A cet égard il serait inévitable de mettre en exergue la nature de la relation des deux rives de la méditerranée en matière alimentaire. Oscillante entre dépendance et complémentarité, il serait opportun de voir d'abord les niveaux de la dépendance pour

ensuite s'attarder sur la politique de l'Union Européenne (UE) en matière d'aide alimentaire vers ses partenaires de la rive sud de la méditerranée, une approche s'inscrivant plutôt dans la complémentarité entre les deux rives.

L'analyse de la situation alimentaire dans le bassin méditerranéen semble primordiale afin de mieux saisir ses interactions.

En fait la recherche d'une meilleure autosuffisance alimentaire en Méditerranée dépendra des efforts développés en vue d'améliorer les capacités de production et des politiques des Etats qui orienteront le développement agroalimentaire dans ses modalités et dans le choix des productions. Cependant et comme on l'a précisé ci dessus cet effort n'est point à l'abri de l'interaction avec les partenaires de la rive Nord ni avec la mouvance qui caractérise la scène internationale. De ce fait on va consacrer une partie au perspective du PEM en matière alimentaire et ce en analysant d'abord la question de la dépendance et des complémentarités entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Pour ensuite voir la politique de l'UE en matière d'aide alimentaire et ce en décrivant l'action des différentes institutions communautaires en matière de sécurité alimentaire et l'institution la plus dynamique à cet égard demeure la Commission européenne.

## **A. Structure de la consommation dans les PSM**

Selon la classification de zone de consommation homogène dans le bassin méditerranéen, la séparation d'habitudes de consommation est évidente entre:

- pays méditerranéens communautaires, excepté la France qui forme un groupe indépendant ;
- pays méditerranéens orientaux (exceptée la Syrie) et pays insulaires de la Méditerranée.
- pays méditerranéens arabes et européens de l'Est.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Allaya, M. et al. 'Alimentation et agriculture en Méditerranée'. (1984), Paris, CIHEAM/IAMWPublisud.

Les deux derniers sous groupes appartiennent à l'entité des Pays Sud Méditerranéens (PMS). Cette entité présente une certaine unicité au niveau de la consommation alimentaire. Jusqu'au début des années 60, la consommation alimentaire de ces pays s'appuyait avant tout sur une production nationale.

L'orientation de la consommation alimentaire vers des produits typiques des modèles de consommation des pays occidentaux tend à se généraliser. Elle se traduit par la consommation croissante de produits animaux (principalement la viande, mais aussi les œufs et produits laitiers) au détriment des céréales alimentaires, notamment vivrières, et des farineux comme les tubercules et légumineuses sèches dont la consommation plafonne ou diminue.

Dans les PSM, la consommation alimentaire représente assez généralement une transition entre le modèle traditionnel à forte base céréalière, pauvre en protéines animales et juste suffisant énergétiquement et le modèle « occidental » couvrant largement les besoins énergétiques et riches en protéines animales. Toujours se manifeste la caractérisation méditerranéenne du modèle constitué par la forte présence de fruits et légumes. Les PSM se sont en général rapproché dans un degré moindre de la moyenne des pays développés, et ceci s'est produit moyennant une diminution de la consommation de produits traditionnels. En revanche, les Pays Nord Méditerranéens (PNM) ont augmenté leur consommation de produits différents de la structure productive traditionnelle, mais ils ont maintenu à un certain niveau la consommation de leurs produits classiques.

Dans tous les cas, le processus de rapprochement tendant à l'uniformisation entre les modes de consommation du bassin méditerranéen et des pays développés semble avoir été bidirectionnel. C'est à dire, non seulement il a été dû à un effet d'imitation de la part des pays méditerranéens, mais encore le rapprochement a été aidé par une tendance générale à la consommation de produits inclus dans ce que nous appelons l'alimentation méditerranéenne suite aux dernières

recommandations d'organismes internationaux qui considèrent ces produits avantageux pour la santé de la population.<sup>2</sup>

## **B. Les contraintes en matière alimentaire dans les PSM**

### *Problème d'approvisionnement*

Le secteur agricole dans les PSM malgré l'amélioration de ses productions a été souvent dans l'incapacité de faire face à la croissance et aux mutations de la demande liées aux changements des habitudes de consommation et à l'élévation des niveaux de vie. Les limitations structurelles, la faiblesse des investissements, les systèmes de prix, le faible niveau d'organisation professionnelle, sont autant d'éléments de blocage des productions qui ont conduit ces pays à recourir au marché international pour combler leurs déficits.

L'ouverture sur les marchés internationaux et les subventions accordées à la consommation des produits de première nécessité ont incité les agriculteurs à s'orienter vers des productions de rente au détriment des cultures vivrières accroissant ainsi leur dépendance en produits de base. La comparaison des taux de croissance sur longue période (1961-65 à 1986-95) des productions locales et des importations pour les produits de base (céréales, viandes, lait, huiles, sucre) montrent l'insuffisance des productions locales et le rôle croissant des importations des produits de base.

Par ailleurs, le modèle agricole méditerranéen est caractérisé par la production et l'exportation des fruits et légumes et l'importation des céréales, des oléagineux, des produits de l'élevage et du sucre, se retrouve presque partout autour de la Méditerranée; le développement des systèmes arboricoles et maraîchers a une explication écologique et historique car, d'une part, de nombreuses espèces comme l'olivier, la vigne ou les agrumes sont adaptées aux conditions naturelles de la région, d'autre part, la densité de population agricole, le caractère familial des exploitations et leurs

---

<sup>2</sup> FAO (1973a et 1993a). *Anuario de la producción*. Rome : FAO.

petites dimensions conduisent à une intensification de la production. Les fruits et légumes permettent d'obtenir des produits bruts par hectare plus élevés que les céréales ou l'élevage, ils assurent un meilleur emploi et une valorisation de la capacité de travail. Cette orientation de l'agriculture peut cependant aboutir à des situations de dépendance car les céréales, les produits de l'élevage, le sucre et les oléagineux ont un rôle stratégique dans le développement agro-alimentaire que n'ont pas les fruits et légumes.<sup>3</sup>

### ***Problème au niveau de la production agro-alimentaire***

La recherche d'une meilleure autosuffisance alimentaire en Méditerranée dépendra des efforts développés en vue d'améliorer les capacités de production et des politiques des Etats qui orienteront le développement agro-alimentaire dans ses modalités et dans le choix des productions. En fait, l'accroissement de la production agricole, qui est à la base de cette politique, peut être obtenu par l'augmentation des superficies en culture, par l'intensification de la production et le plus souvent par la combinaison de ces deux voies. Il ne faut pas s'attendre à une augmentation des superficies en culture dans les PSEM pour les prochaines années, le taux d'exploitation des terres potentiellement cultivables étant déjà très élevé (97%).

De plus, la mise en culture de nouveaux territoires agricoles se heurte souvent à de nombreuses difficultés: la capacité d'adaptation des structures agraires, l'organisation des circuits commerciaux et d'une agro-industrie capable de répondre aux exigences des marchés intérieurs et extérieurs.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Mahmoud Allaya, 'La situation alimentaire des pays du Sud et de l'Est méditerranéen', Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 1, n° 5, 9-10.

<sup>4</sup> ibid, 10.

## ***Problème d'irrigation***

En Méditerranée, plus que partout ailleurs, l'eau est devenue une source rare et fragile. Compte tenu du coût croissant des projets d'irrigation, des limites imposées par la disponibilité en eau, et de la concurrence de plus en plus vive exercée par les autres secteurs, il ne faut pas s'attendre à une forte progression des superficies irriguées d'ici la fin du siècle<sup>5</sup>.

### **C. La sécurité alimentaire dans les perspectives du processus de Barcelone**

Les perspectives de la sécurité alimentaire entre le Nord et le Sud de la Méditerranée ne prennent tout leur sens que si elle est placée dans le cadre global des relations euro-méditerranéennes. Dans la déclaration de Barcelone, les partenaires ont admis la problématique de la dépendance alimentaire en stipulant dans le cadre de la coopération en matière agricole la réduction de la dépendance alimentaire<sup>6</sup>. Cette dépendance est bidimensionnelle, il s'agit d'abord de l'accroissement de l'importation des PSM des produits de base agro-alimentaire de la rive Nord de la méditerranée et ensuite de l'adoption du modèle alimentaire occidental.

La préoccupation principale à moyen terme est celle de contribuer à une plus grande sécurité alimentaire des pays du Sud car il est évident que plusieurs pays ne pouvant assurer leur autosuffisance sont conduits à importer et ont besoin pour cela d'un pouvoir d'achat. L'échec dans l'accroissement de la production agricole ou le manque de financement des importations alimentaires risque d'entraîner des problèmes graves pour les pays concernés mais également pour l'Europe. La relève du défi alimentaire des pays du Sud méditerranéen rend impérieuse la nécessité de mettre en œuvre des politiques nationales appropriées. Le concept de Partenariat euro-méditerranéen tel que conçu dans la déclaration de Barcelone renforce l'idée du rapprochement des approches entre les partenaires du Sud et du Nord de la méditerranée. Cette philosophie

---

<sup>5</sup> FAO (1973a et 1993a). *Anuario de la producción*. Rome: FAO.

<sup>6</sup> Déclaration de Barcelone, (1995) publication de la commission européenne.

couvre certes le domaine alimentaire. Est-ce veut dire l'adoption des PSM en tant que Pays en voie de développement le model de développement occidental? Si oui on doit signaler que ce modèle présente certains aléas qui doivent être pris en considération.

Est-ce que nous pouvons continuer de nous inscrire dans la logique productive sans considération du respect que nous devons à l'espace en tant que réalité biologique, naturelle et en tant que réalité sociale, humaine? Est-ce qu'une politique agricole nationale est sécuritaire, dans le sens de la préoccupation européenne, lorsqu'elle se contente d'assurer la production en quantité suffisante des denrées nécessaires et qu'elle ne se préoccupe pas des équilibres sociaux et des équilibres du territoire dont elle est responsable?

On peut affirmer que ce n'est pas parce que l'UE peut mettre sur le marché méditerranéen assez de céréales, assez de sucre, assez d'huile végétale, assez de protéines animales, que les PSM se voient pour autant garantir la sécurité. La sécurité n'est pas un concept statistique. Elle est un concept humain qu'on doit analyser au niveau de chaque être, de chaque cellule humaine, de chaque famille, d'où la nécessité de la recherche d'une coopération euro-méditerranéenne. Les efforts entrepris à cet égard sont minimes et de portés trop faibles à comparer avec la stratégie et l'approche structurée de l'UE à l'égard des autres pays préparant leur adhésion à l'UE. La sécurité alimentaire est un élément du processus d'élargissement dans lequel l'Union européenne ne prendra pas de risques susceptibles d'entraîner une diminution du niveau de sécurité alimentaire ou d'exposer les consommateurs à un danger. Les nouveaux États membres reconnaissent que le respect de l'acquis de l'Union en matière de sécurité alimentaire est essentiel<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> L'Union européenne élabore, depuis plusieurs décennies, un corpus de textes législatifs relatifs à la sécurité alimentaire, à la santé, au bien-être des animaux et au domaine phytosanitaire. La réglementation communautaire en matière de sécurité alimentaire a un double objectif: faciliter la libre circulation des marchandises et obtenir et maintenir un haut niveau de protection sanitaire.

*Les principaux textes*

Traité d'Amsterdam. Article 153.

Directive 92/59/CEE relative à la sécurité générale des produits.

L'acquis de l'Union européenne en matière de sécurité alimentaire comprend un grand nombre d'actes législatifs dont le champ d'application est souvent vaste et dont la transposition, la mise en œuvre et l'application sont contraignantes. Il est extrêmement important de veiller à ce que cet acquis soit intégralement transposé dans la législation de chaque nouvel État membre et que les structures et procédures administratives soient renforcées et réformées suffisamment longtemps avant l'adhésion<sup>8</sup>.

Etant donné l'absence d'une stratégie particulière envers la méditerranée on déduit qu'aux PSM s'applique la stratégie générale de la Commission européenne envers les Pays en voie de développement. C'est ainsi qu'on s'attarde au programme Communautaire d'Aide et de Sécurité Alimentaire<sup>9</sup>.

---

*Rapports et documents*

Compendium national des activités et systèmes liés à la sécurité des aliments. OCDE, juin 2000 (Extrait: chapitre consacré à la Commission européenne- en anglais).

Santé des consommateurs et sécurité alimentaire. Communication de la Commission européenne, avril 1997.

Le recours au principe de précaution. Communication de la Commission européenne, 2000.

Livre blanc sur la sécurité alimentaire. Commission européenne, 2000.

Questions réponses sur la réglementation en matière d'OGM dans l'UE, oct. 2001.

Rapport sur les allégations d'infraction ou de mauvaise administration dans l'application du droit communautaire en matière d'ESB, sans préjudice des compétences des juridictions communautaires et nationales. Parlement européen, Commission temporaire d'enquête en matière d'ESB. Rapporteur: M. Manuel Medina Ortega. fév. 1997.

Rapport sur les suites données par la Commission européenne aux recommandations formulées par la commission d'enquête en matière d'ESB. Parlement européen, Commission temporaire chargée du suivi des recommandations concernant l'ESB. Rapporteur: M. Reimer Böge. Nov. 1997.

Principes généraux de la législation alimentaire dans l'Union européenne. Résumé du Livre vert de la Commission européenne, 1997.

<sup>8</sup> Commissaire Byrne 'Promouvoir la sécurité et la diversité alimentaires dans une Union européenne élargie', déclaration de presse, Corfou, le 13 mai 2003.

<sup>9</sup> Programme communautaire d'aide et de sécurité alimentaire, Rapport d'activité 1998-1999, commission européenne avril 2000.

## *Le Programme Communautaire d'Aide et de Sécurité Alimentaire*

### *Objectifs et réalisations*

L'aide alimentaire était initialement gérée conformément aux règles de la politique agricole commune afin d'éliminer les excédents. Au fil des ans, la politique d'aide alimentaire a progressivement été réformée, en la détachant de la politique agricole commune et en l'intégrant plus fermement dans la politique de développement de l'Union européenne en réponse aux préoccupations concernant la sécurité alimentaire<sup>10</sup>.

Le règlement du Conseil 1292/96 du 27 juin 1996 sur la politique d'aide alimentaire, la gestion de l'aide alimentaire et les opérations spéciales pour assurer la sécurité alimentaire établit les principes suivants:- l'aide alimentaire est un élément important de la politique communautaire de la coopération au développement:

- l'aide alimentaire doit être intégrée dans les politiques des pays en voie de développement visant à améliorer leur sécurité alimentaire, en particulier en établissant des stratégies alimentaires visant à soulager la pauvreté et axées sur le but final: rendre l'aide alimentaire superflue;
- l'aide alimentaire et l'action en faveur de la sécurité alimentaire doivent être prises en compte en tant qu'objectifs dans toutes les politiques communautaires susceptibles d'affecter les pays en voie de développement, en particulier du point de vue des réformes économiques et des ajustements structurels;
- l'aide alimentaire devrait éviter de produire des effets néfastes pour la production, la distribution, le transport et les capacités de commercialisation locaux;
- la sécurité alimentaire devrait aider les populations des pays et régions en voie de développement, au niveau des

---

<sup>10</sup> Base juridique, Article 179 (130w) CE.

ménages et aux niveaux local, national et régional, à améliorer leur propre production alimentaire;

### ***La Convention sur l'aide alimentaire du 13 avril 1999***

Cette Convention remplace la Convention de 1995.

#### *Objectifs*

La Convention vise à contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et à améliorer la capacité de la communauté internationale à répondre à des situations d'urgence alimentaire et à d'autres besoins alimentaires des pays en voie de développement et ce en:

- rendant disponibles des niveaux appropriés d'aide alimentaire sur une base prévisible;
- encourageant les États membres à veiller à ce que l'aide alimentaire fournie vise en particulier au soulagement de la pauvreté et de la faim dans les groupes les plus vulnérables et soit compatible avec le développement agricole dans ces pays;
- incluant des principes en vue de maximaliser l'impact, l'efficacité et la qualité de l'aide alimentaire fournie en tant qu'instrument de soutien de la sécurité alimentaire;
- fournissant un cadre pour la coopération, la coordination et l'échange d'informations entre les membres pour les questions liées à l'aide alimentaire en vue d'obtenir une plus grande efficacité dans tous les aspects des actions d'aide alimentaire et une meilleure cohérence entre l'aide alimentaire et d'autres instruments de politique.

L'aide alimentaire peut être fournie, au titre de la Convention, aux:

- pays les moins développés;
- pays à bas revenu;
- pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à d'autres pays figurant sur la liste de l'OMC des pays en voie de développement importateurs nets d'aliments, lorsque l'on

constate des urgences alimentaires ou lorsque l'aide alimentaire est ciblée sur des groupes vulnérables.

### *Moyens et méthodes*

Selon la Convention (article 3), l'UE et ses États membres ont un engagement annuel global de 1 320 000 tonnes d'équivalent blé. Les actions de soutien de l'UE à la sécurité alimentaire consistent soit en approvisionnement en denrées alimentaires soit en financement de projets de développement concernant la sécurité alimentaire. Parmi les produits à fournir au titre de l'aide alimentaire, la catégorie la plus importante est celle des céréales. Les céréales sont des produits de base pour faire face à une série de famines et de disettes alimentaires structurelles.

Le blé et le maïs blanc sont les principales céréales accordées à l'Afrique. Le riz est beaucoup consommé en Asie mais aussi dans beaucoup d'autres pays en voie de développement. Les légumineuses, en particulier les haricots, sont riches en protéines et souvent particulièrement aptes aux régimes des groupes bénéficiaires. Ces produits ont été inclus antérieurement sous le nom "autres produits", catégorie qui ne s'évalue pas en tonnes mais en valeur, étant donné qu'elle couvre une large gamme de produits tels que l'huile d'arachide, le poisson séché, la viande, les aliments en conserve, la purée de tomates, les fruits et les graines. D'autres catégories sont les huiles végétales, le sucre, le lait en poudre et l'huile butyrique. Les huiles végétales ajoutent de la graisse au régime alimentaire alors que le sucre est utile en tant que source d'énergie dans les programmes de complément alimentaire pour les groupes de réfugiés et de personnes déplacées souffrant de malnutrition sévère. Outre les produits alimentaires, les graines, les engrais, les outils et d'autres entrants agricoles peuvent aussi être fournis dans le cadre de programmes de réhabilitation agricole visant à améliorer la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Les subventions financières visant à aider les pays à améliorer leur sécurité alimentaire peuvent être utilisées pour financer des programmes de stockage ou des systèmes d'alerte rapide, l'information publique et des programmes d'éducation, l'achat d'outils et d'outillage, des projets de réhabilitation agricole et la

commercialisation. Les actions d'aide alimentaire triangulaire, dans lesquelles les aliments sont achetés dans un pays en voie de développement et fournis à un autre, ont considérablement diminué ces quatre dernières années en raison de l'accent qui a été mis sur les politiques de sécurité alimentaire.

### *Niveau et destination de l'aide*

Les crédits disponibles au budget 1999 pour les actions d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement s'élevaient à 504,97 millions d'euros, dont 207,89 millions pour l'aide alimentaire et 190,28 millions pour les mesures de sécurité alimentaire. La facilité "devise étrangère" utilisée pour rendre les produits alimentaires disponibles à travers le secteur privé s'élevait à 106,80 millions<sup>11</sup>. Il faut cependant signaler que le programme communautaire de l'aide alimentaire ne couvre pas les PSD. L'intervention de la commission européenne est soit d'ordre structurel soit dans les situation de crises ou de post crises.

L'absence de la région Méditerranéenne de la sphère d'interventions structurelles s'explique par le fait que les pays où la commission

---

<sup>11</sup> Les céréales s'élevaient à 68,36 millions d'euros, les huiles végétales à 16,77 millions, le sucre à 5,37 millions, le lait en poudre à 4,49 millions et les légumineuses à 3,22 millions. Un montant total de 16,73 millions d'euros a été utilisé pour l'achat d'autres produits et 92,95 millions pour le transport. En 1999, 55 % (258,55 millions d'euros) du budget total de l'aide alimentaire allait à des aides directes accordées par la Commission. Une aide alimentaire directe a été fournie à l'Angola, à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, au Bangladesh, à la Bolivie, au Burkina Faso, au Cap-Vert, à la Chine, à l'Éthiopie, à la Géorgie, à Haïti, à la Jordanie, au Kosovo, au Kirghizistan, au Liberia, à Madagascar, au Malawi, au Mali, au Mozambique, à la Corée du Nord, au Pérou, au Rwanda, au Tadjikistan et au Zimbabwe, l'Éthiopie, la Corée du Nord et le Malawi étant les pays qui en ont reçu la plus grande partie. L'aide indirecte accordée via des organisations internationales et des ONG représentait 45 % du budget de l'UE (214,64 millions d'euros). En 1999, en termes de répartition géographique de l'aide alimentaire et d'actions de soutien à la sécurité alimentaire, les pays ACP représentaient 49,22 %, l'Asie, 17,61 % et l'Amérique latine 12,08 %. Les nouveaux États indépendants (Turkménistan, Ukraine, Tadjikistan, Ouzbékistan, Moldavie, Kazakhstan, Biélorussie et Arménie) représentaient 10,80 %, l'Europe hors Union 5,83 % et les pays méditerranéens 4 %.

intervient dans le domaine de la sécurité alimentaire sont bien entendu des pays présentant une forte vulnérabilité alimentaire, au plan national, régional ou local<sup>12</sup>. Seul le Liban et la Jordanie sont bénéficiaires d'interventions en situation de crise ou de post crise<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Les critères de choix des pays prioritaires: Une nouvelle réflexion sur les critères de sélection des pays dans lesquels se justifie un programme communautaire de sécurité alimentaire est en cours. En fonction de la stratégie de sécurité alimentaire de la Commission Européenne dans les actuels pays bénéficiaires, l'objectif est de rationaliser les critères de sélection en mettant en évidence des différents points soulevés par la Communication 2001 de la Commission suite à l'évaluation de la ligne budgétaire sécurité alimentaire. Un tableau est en cours d'élaboration (en collaboration avec les assistants techniques sur le terrain et avec les experts sécurité alimentaires dans les Délégations) et devrait devenir un tableau de bord dynamique permettant de gérer les entrées/sorties de pays. Pour chaque pays, ce tableau examine les 4 types de critères suivants:

1. Indicateurs de pauvreté et d'insécurité alimentaire du pays:

- Indicateur mesurant les difficultés d'accès des ménages en raison de la pauvreté:

- Pourcentage de la population vivant sous le seuil national de pauvreté (prenant en compte les difficultés à l'alimentation et aux produits de première nécessité).

- Pourcentage de la population vivant sous le seuil international de pauvreté (2\$/jour).

- Revenu annuel par tête.

- Indice de Gini (mesure de l'inégalité de la répartition des revenus).

- Indicateurs mesurant le manque de disponibilités alimentaires au niveau national :

- Pourcentage de la population souffrant de sous-alimentation.

- Indicateurs mesurant la mauvaise utilisation des aliments au niveau individuel: Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (sous pondération).

Cet indicateur reflète un état actuel résultant d'une consommation alimentaire actuelle non appropriée, d'épisodes de sous alimentation dans le passé, ou d'un mauvais état de santé.

- Indicateurs de vulnérabilité des ménages

- Part du budget consacré aux dépenses alimentaires. Cet indicateur montre la vulnérabilité des ménages aux chocs extérieurs.

2. Situation et politique de sécurité alimentaire des pays bénéficiaires

- Le pays est-il caractérisé par une situation de crise ou de post crise?

- La Sécurité alimentaire est-elle une priorité politique du pays? (Critère pris en compte: la sécurité alimentaire est-elle mentionnée comme une priorité dans le PRSP?)

- Si la sécurité alimentaire est une priorité politique annoncée, est-ce que la politique en matière de sécurité alimentaire est active? (Critère pris en

## *Perspective de la coopération en matière de sécurité alimentaire dans le cadre du processus de Barcelone*

Le secteur agricole et alimentaire, malgré son importance, ne constitue qu'un des volets de cette coopération. Le développement industriel, la recherche scientifique et technique, l'environnement, la coopération culturelle, etc., sont autant d'autres domaines d'importance majeure. L'Espace Méditerranéen est un espace pertinent pour la construction d'objets de recherche dans le domaine des sciences agronomique pris au sens le plus large, incluant les aspects environnementaux, alimentaires et socio-économiques. C'est ainsi que 'la sécurité alimentaire et la sécurité des aliments, qui reposent sur des programmes de recherche, l'orientation des productions et l'élaboration de normes' constitue une thématique privilégiée d'étude entre les partenaires euro-méditerranéens <sup>14</sup>.

Cette approche coopérative peut se pencher sur plusieurs aspects, productifs et commerciaux tels qu'explicités dans le cadre de conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture organisée les 14 et 15 juin 2001 à Strasbourg:

- le renforcement de la diversification et de la complémentarité des productions typiques de la Méditerranée;
- les exigences de sécurité alimentaire et du développement des pays importateurs du Sud;
- les rapports entre le maintien du modèle agricole européen dans sa dimension multifonctionnelle et les productions traditionnelles des régions méditerranéennes de l'Europe;

---

considération: existe t-il une cellule sécurité alimentaire active au niveau national?)

• Le pays a-t-il suffisamment de capacités d'absorption de l'aide extérieure?

<sup>13</sup> Document de la commission sur le programme alimentaire avril 2000, Ibidem

<sup>14</sup> Conférence Méditerranéenne sur la Coopération en Recherche Agronomique Athènes, 1 et 2 décembre 2000

- le renforcement d'un modèle de développement agricole et rural durable dans le Bassin méditerranéen dans son ensemble;
- le respect des engagements du Processus de Barcelone en faveur de la création d'une zone de libre-échange dans la Méditerranée en 2010 face aux défis de l'élargissement de l'UE et des négociations multilatérales au sein de l'OMC;
- le développement progressif d'un vrai marché unique agricole Sud-Sud à côté des rapports commerciaux classiques Nord-Sud (exportation des produits continentaux; importation des produits méditerranéens);
- le développement de la filière agro-alimentaire, et notamment de la transformation, dans les pays du Sud;
- les engagements commerciaux et les réformes du modèle de soutien de la PAC dérivés des négociations agricoles en cours à l'OMC, etc.

Evidemment, cette approche débouche sur des engagements, voire des "sacrifices", de la part de tous les acteurs concernés: d'abord, de la part des agriculteurs européens des régions méditerranéennes face aux importations des produits en provenance des pays tiers du Sud et du renforcement progressif de leur industrie de transformation agro-alimentaire; mais aussi, de la part des agriculteurs de ces pays tiers par rapport au maintien des équilibres des régions productrices de l'UE et du modèle agricole européen, ainsi que vis-à-vis des agriculteurs des pays voisins du Sud; et enfin, de la part des producteurs du Nord de l'UE dans la mesure où les exportations agricoles vers le Sud concernent en premier lieu les productions excédentaires de la PAC (céréales, sucre, viande, produits laitiers).

‘Une concertation à l'échelon méditerranéen entre les principaux acteurs des filières concernées pourrait contribuer à une meilleure maîtrise des données de production et des marchés. Elle faciliterait la mise en place d'une coordination nécessaire et bénéfique entre les producteurs méditerranéens dans la perspective d'une meilleure

complémentarité dans le temps et d'une répartition géographique efficiente des productions'<sup>15</sup>.

## Annexes

Le Déficit Energétique (ce qui manque à chacune de ces personnes), 1996-1998.

La gravité de la faim se mesure par le déficit énergétique moyen des personnes sous-alimentées, et non de l'ensemble de la population, exprimé en kilocalories par personne et par jour. Plus le chiffre est élevé, plus la faim est profonde.

Pays	Déficit énergétique
Maroc	210
Algérie	190
Égypte	190
Jordanie	170
Turquie	170
Liban	160
Rép. arabe syrienne	160
Jamahiriya arabe libyenne	130
Tunisie	130
Israël	120
Malte	120
Chypre	130

Source: FAO Statistiques 2000

---

<sup>15</sup> Mahmoud Allaya, *ibidem*, 12

Lorsque l'apport alimentaire est suffisant, l'alimentation est généralement plus diversifiée et fournit davantage d'énergie et d'autres nutriments. Lorsque le déficit énergétique alimentaire est très élevé, il concerne généralement tous les types d'aliments, y compris les aliments de base riches en glucides (maïs, pommes de terre, riz, blé et manioc) qui fournissent essentiellement de l'énergie. Par contre, lorsque le déficit est plus modéré, les personnes sous-alimentées ont généralement assez d'aliments de base mais ce qui leur manque ce sont les autres aliments nécessaires pour une bonne nutrition: Légumineuses, viande, poisson, matières grasses, produits laitiers, fruits et légumes, qui fournissent protides, lipides et micro nutriments. La diversification de l'alimentation est essentielle pour la sécurité alimentaire. L'insuffisance du revenu monétaire est une des principales causes qui empêchent les populations tant urbaines que rurales d'avoir un régime suffisamment diversifié. Les familles rurales pauvres, même lorsqu'on les aide à produire des aliments plus diversifiés sur leur lopin familial, vont souvent les vendre plutôt que de les consommer car elles peuvent en tirer un bon prix. Par conséquent, la sécurité alimentaire ne s'améliore que lorsque le revenu global des ménages atteint un niveau qui leur permet de consommer les autres aliments nécessaires.

**Tableau 1: Prévalence de la Sous-Alimentation dans les Pays en Développement en Méditerranée**

Région, sous régions, pays	Population totale	POPULATION SOUS-ALIMENTÉE TOTALE			
		1997 (millions)	Nombre de personnes 1996-1998 (millions)	Proportion 1979-1981 %	Proportion 1990/1992 %
Algérie	29,4	1,4	9	5	5
Maroc	26,9	1,4	10	5	5
Égypte	64,7	2,6	8	5	4
Jordanie	4,5	0,2	5	4	5
Turquie	63,4	1,2	3		
Liban	3,1	0,1	8		
Rép. arabe syrienne	15,0	0,2	3		
Jamahiriya arabe libyenne	5,2	0,0			
Tunisie	9,2	0,1			

Sources: Population totale: Perspectives de la population mondiale, Organisation des Nations Unies, révision de 1998. Proportion de sous-alimentés dans la population totale: Estimations de la FAO.

**Tableau 2: Disponibilité Alimentaire et Gravité de la Sous-Alimentation dans les Pays en Développement dans la Méditerranée**

Région sous régions, pays	Disponibilité alimentaire Disponibilité alimentaire énergétique (kcal/personne/jour)	Gravité de la sous alimentation			Type de régime
		Disponibilité énergétique alimentaire des sous- alimentés (kcal/personne/jour)	Besoins énergétiques minimaux (kcal/personne/jour)	Déficit alimentaire des sous alimentés (kcal/personne/jour)	
Algérie	2 980	1 640	1 830	190	62
Maroc	3 130	1 640	1 850	210	63
Egypte	3 280	1 700	1 900	190	67
Jordanie	2 790	1 600	1 770	170	54
Turquie	3 500	1 800	1 970	170	51
Liban	3 270	1 730	1890	160	39
Syrie	3 350	1 660	1 820	160	55

Libye	3 250	1 730	1 860	130	48
Tunisie	3 260	1 730	1 860	130	55

Sources: Population totale: Perspectives de la population mondiale, Organisation des Nations Unies, révision de 1998. Proportion de sous-alimentés dans la population totale: Estimations de la FAO.

**Résumé:** L'objet de ce travail est d'analyser la situation alimentaire dans les pays Sud méditerranéens (PSM) et de dévoiler les différentes interactions entre les politiques nationales en matière alimentaire et les politiques européennes dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen. L'analyse de la situation alimentaire des PSM semble primordiale afin de mieux saisir ces interactions. Elle passe d'abord par l'étude de l'évolution de la consommation dans cette région. Ensuite on va s'attarder sur la question de l'approvisionnement alimentaire des PSM. Ceci va nous permettre de saisir l'insuffisance des productions locales et le rôle croissant des importations des produits de base. Ensuite on va se concentrer sur Les contraintes de la production agroalimentaire dans les PSM.

En fait la recherche d'une meilleure autosuffisance alimentaire en Méditerranée dépendra des efforts développés en vue d'améliorer les capacités de production et des politiques des Etats qui orienteront le développement agroalimentaire dans ses modalités et dans le choix des productions. Cependant cet effort n'est point à l'abri de l'interaction avec les partenaires de la rive Nord ni avec la mouvance qui caractérise la scène internationale. De ce fait on va consacrer une partie aux perspectives du partenariat euro-méditerranéen (PEM) en matière alimentaire et ce en mettant en exergue la nature de la relation des deux rives de la méditerranée en matière alimentaire qui paraît oscillante entre concurrence et complémentarité. Il serait opportun de voir d'abord les niveaux de la concurrence pour ensuite s'attarder sur la politique de l'UE en matière d'aide alimentaire et ce en décrivant l'action des différentes institutions communautaires en matière de sécurité

alimentaire et l'institution la plus dynamique à cet égard demeure la Commission européenne. Après avoir mentionné les actions unilatérales il serait nécessaire de voir les actions de coopération euro-méditerranéenne visant à remédier aux défaillances dans le secteur alimentaire spécialement dans les PSM.

**Mots clés:** Sécurité alimentaire - PESH (Pays de l'Est et du Sud Méditerranéen) - Consommation - GATT-OMC - Politique alimentaire - Développement économique - partenariat euro-méditerranéen.

**Abstract:** This paper focuses on food security in the Mediterranean region in the perspective of the euro-mediterranean forum of cooperation. In spite of their largely varied situations, Southern and Eastern Mediterranean Countries (SEMC) are characterized by: a specific climate, low rates per worker, a high specialization in fruit and vegetable productions, and a relatively low development level. These limitations concerning natural resources partly account for the inadequate results for agriculture and for food dependency in the area, which has been continually increasing in latter years.

In the actual context of inadequacy of agricultural supply prevailing in many countries, and of instability characterizing world markets, we may wonder whether these countries are likely to cope with the question of food security. What are the agricultural and food policies to be established, given the numerous technical, economic and especially human constraints? What would be their interactions with European policies, particularly in Northern Mediterranean countries, having in mind the fact that the EU is the world's largest importer/exporter of food products, and trades with countries all over the world in an increasing diversity of food products. The answers to these questions will depend on the more or less good capacity of national policies to solve the internal contradictions of each economy taken separately; but beyond these internal aspects, it must be noted that a great majority of Mediterranean countries are still very sensitive to the policies of large supplier countries. Food and agricultural policies of SEMC will depend, for a large part, on external factors, i.e., on European policies, on international cooperation and on the strategies of

multinational groups. This paper seeks a better understanding of the responses of the Mediterranean region to these constraints through the euro-mediterranean forum of cooperation.

**Keywords:** Food security - Food standards - GATT- WTO - SEMC (Southern and Eastern Mediterranean - Consumption - Economic development - euro-mediterranean partnership.